



## Question au Conseil communal

<b>Sujet : Mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale</b>		
<b>Déposée par :</b> Chantal Ding, La Gauche plurielle	<b>Date de dépôt</b> 27.09.2021	<b>Dicastère</b> Bâtiments et patrimoine communal Formation et petite enfance

(Texte)

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

A l'instar des cantons du Jura, de Genève et de Vaud, plusieurs collectivités publiques ont fait le pas sous forme de projet pilote, ou de manière pérenne de mettre à disposition gratuitement des protections hygiéniques dans les écoles et dans les bâtiments communaux pour lutter contre la précarité menstruelle.

Interpelé par des députées socialistes au Grand Conseil, le Conseil d'Etat fribourgeois se déclare prêt à faire cette analyse, si le Grand Conseil l'accepte. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se dit tout à fait conscient de la nécessité de faire cette étude et d'aller plus loin en acceptant la mise à disposition des protections hygiéniques dans les bâtiments cantonaux, mais relève à juste titre que ce sera aux communes de poursuivre la démarche.

Ainsi donc, différents postulats dont nous nous sommes inspirés pour rédiger notre question ont été déposés à Fribourg, à Bulle, à Villars-sur-Glâne et à Estavayer. Tous sont actuellement à l'étude auprès de ces autorités communales.

A son tour, la commune de Belmont-Broye peut faire partie de cet élan et se montrer une commune progressiste en la matière.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal s'il est possible et pour quelles raisons:

- de mettre en place un libre accès aux protections hygiéniques (de type serviettes et tampons) dans les écoles dans lesquelles cela s'avère nécessaire, avec une mise à disposition adaptée à l'âge des élèves;

- de mettre à disposition des protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans toutes les toilettes des institutions publiques et sportives, ainsi que dans les bâtiments de l'administration communale ;
- de mettre en place des moyens de communication indiquant aux femmes la mise à disposition des protections hygiéniques.

Dans l'affirmative, ce que nous espérons, dans quel délai une telle mise en œuvre peut avoir lieu dans l'intérêt bien compris de la population belmontoise?

Chantal Ding, La Gauche plurielle